

**OBJET : ETUDES ET CHANTIERS : CONVENTION DE PARTENARIAT 2021 POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER D'INSERTION DE LA BATTERIE DE LA POINTE À PALAISEAU**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	20
Présents et représentés	:	26
Votants	:	26

Le mercredi 26 mai 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 20 mai 2021, s'est réuni à 22h08, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, au 1 rue Jean Rostand à Orsay - Salle du Conseil.

**DELEGUES PRESENTS**

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Madame Muriel DORLAND a donné pouvoir à Monsieur Olivier THOMAS

Délibération n° 2021-140

Madame Lucie SELLEM	a donné pouvoir à	Monsieur Igor TRICKOVSKI
Monsieur Christian LARDIERE	a donné pouvoir à	Monsieur Stéphane BAZILE
Monsieur Michel SENOT	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Monsieur Bernard GLEIZE	a donné pouvoir à	Monsieur Francisque VIGOUROUX
Monsieur Richard TRINQUIER	a donné pouvoir à	Monsieur Christian LECLERC

**DELEGUES ABSENTS EXCUSES**

Madame Sandrine GELOT

Commune de Longjumeau

**Secrétaire de séance : Stéphane BAZILE**

**OBJET : ETUDES ET CHANTIERS : CONVENTION DE PARTENARIAT 2021 POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER D'INSERTION DE LA BATTERIE DE LA POINTE À PALAISEAU**

Le Bureau Communautaire,  
sur rapport de Monsieur Dominique FONTENAILLE .

VU l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales portant définition des compétences de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et de leurs conditions d'exercice ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

VU les contrats de ville 2015 – 2020 des Communautés d'agglomération Europ'Essonne et du Plateau de Saclay signés respectivement les 17 avril et 3 juin 2015 ;

VU la délibération cadre n°2016-319 du 29 juin 2016 sur « La politique de l'emploi et de l'insertion » ;

VU la délibération cadre n°2019-495 sur le protocole d'engagement renforcés et réciproques de la politique de la ville ;

VU la délibération n°2017-226 du 27 septembre 2017 approuvant les termes de l'avenant de prorogation du Protocole 2012 – 2016 pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ;

VU le Protocole d'accord pour la mise en œuvre du Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi 2012 – 2016 approuvé par les Communautés d'agglomération Europ'Essonne et du Plateau de Saclay ;

VU le projet de convention de partenariat avec l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France pour la mise en œuvre du chantier d'insertion espaces verts et patrimoine de la Batterie de la Pointe à Palaiseau ;

CONSIDERANT les travaux réalisés depuis 2009 sur le site de la Batterie de la Pointe ayant permis d'arrêter le processus de dégradation en cours et de redonner aux bâtiments une grand part de leur aspect d'origine ;

CONSIDERANT l'importance pour le public bénéficiaire de bénéficier d'outils adaptés de mise en situation professionnelle ;

CONSIDERANT que l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France, organisme de formation, est agréée dans le cadre de chantiers école par la Région Ile-de-France et la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°2 « Développement économique, ZAE, Recherche, Innovation, Emploi et Insertion » du 19 mai 2021 ;

Délibération n° 2021-140

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France pour la mise en œuvre du chantier d'insertion espaces verts et patrimoine de la Batterie de la Pointe à Palaiseau ;
2. DECIDE le versement d'une subvention de 20 000 euros à l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France sise 10 place Jules Valles à Evry ;
3. AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré le mercredi 26 mai 2021

Extrait conforme à l'original

Le Président,  
Maire de Palaiseau

*G. de Lasteyrrie*

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (26 VOIX)

26 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER, M. Christian LECLERC, Mme Rafika REZGUI, Mme Muriel DORLAND, M. Yann CAUCHETIER, Mme Lucie SELLEM, M. Francisque VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MEUR, M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE, M. Olivier THOMAS, M. Nicolas SAMSOEN, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Didier PERRIER, M. David ROS, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Michel SENOT, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. Bernard GLEIZE, M. François Guy TRÉBULLE, M. Dominique FONTENAILLE , M. Igor TRICKOVSKI, M. Guillaume VALOIS, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20210526 - Imc 134873 - DE - 1 - 1  
Date AR Préfecture : 31/05/2021

- Affichée / Publiée le : 31/05/2021

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)